

La matinée du COTREP

30 Janvier 2025

COTREP



Informations pratiques

Pour poser une question

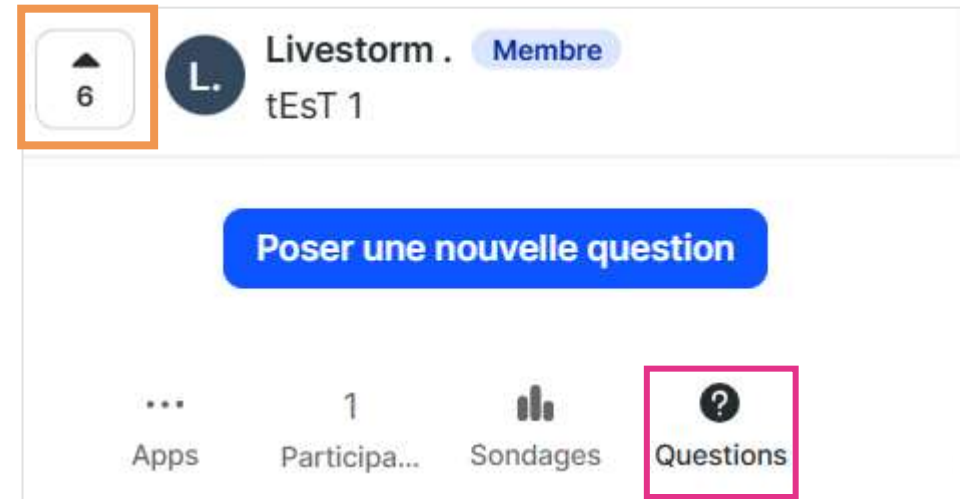
- Veuillez utiliser l'onglet **Questions** à droite de votre écran.

Pour voter pour une question pertinente

- Veuillez utiliser l'icone  pour la faire remonter et la rendre plus visible pour les animateurs

Pour retrouver la présentation

- Le webinar est **enregistré**. Il sera disponible sur le site du COTREP : <https://www.cotrep.fr/>
- Les slides ainsi que les réponses aux questions seront disponibles sur le site du COTREP.



Des temps de questions/réponses seront prévus à la fin de chaque partie

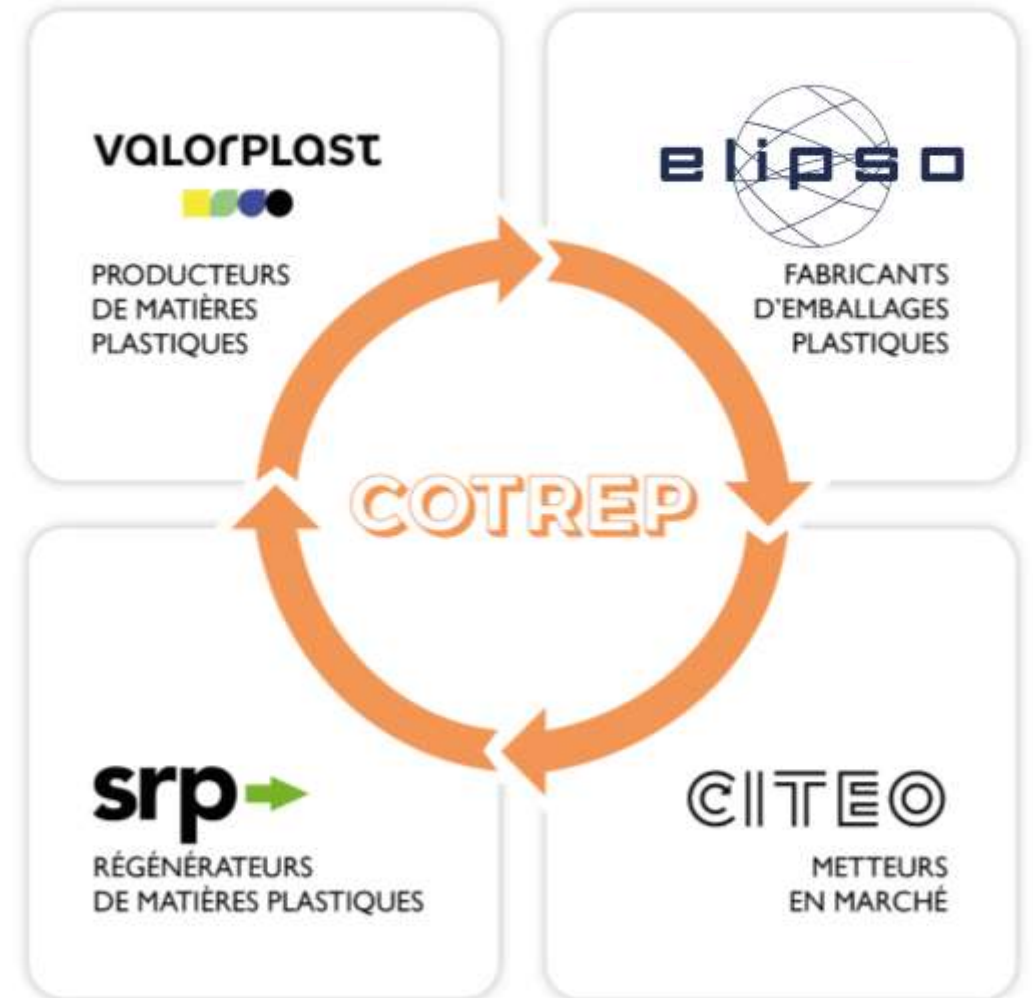
Introduction

Matinée COTREP du 30 Janvier 2025



Le COTREP

- 1 Depuis 2001, le COTREP incarne **l'engagement de tous les acteurs** de la filière des emballages plastiques ménagers à améliorer la recyclabilité
- 2 Un travail en interface avec **l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur** des emballages plastiques ménagers
- 3 En 2022, les membres ont confirmé leur engagement à travailler ensemble pour améliorer la recyclabilité des emballages en s'associant et en **créant le GIE COTREP**



Ordre du jour

01

**Présentation du
COTREP**

02

**Actualité
réglementaire**

03

**Les travaux
2024**

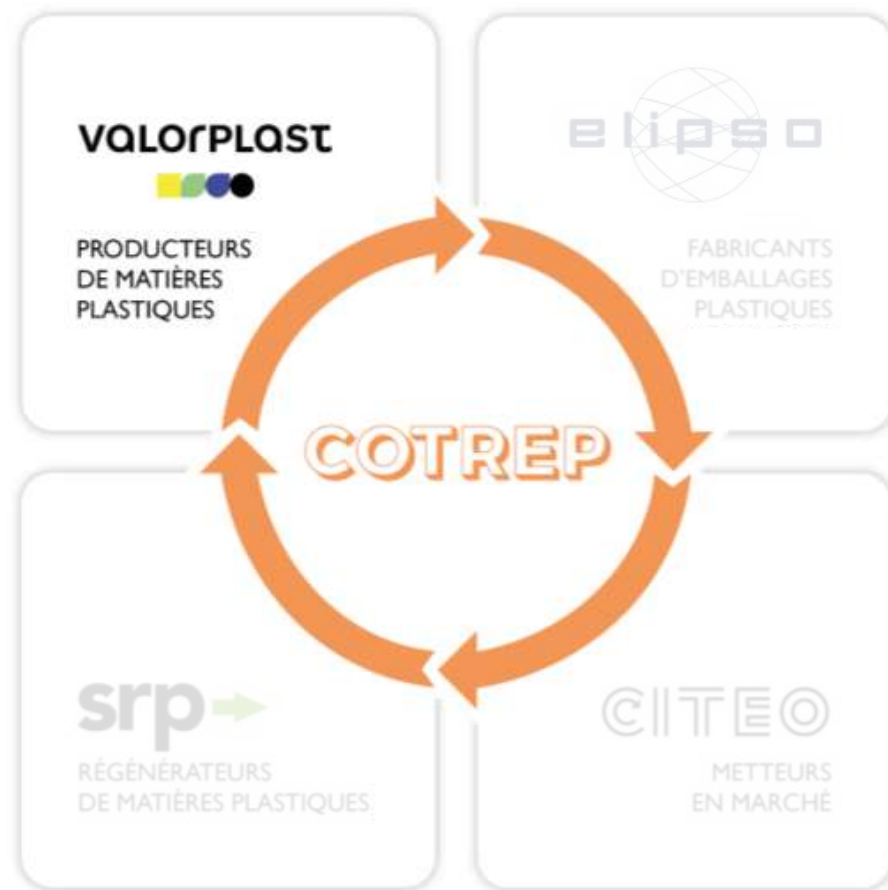
04

**La feuille de
route 2025**

01

Présentation du COTREP

Qui sont les membres du COTREP ?



Valorplast, engagé pour donner un avenir aux déchets plastiques

Depuis 30 ans, notre ambition est de faire évoluer le cycle de vie des plastiques pour que son circuit soit fermé et que la matière recyclée soit durable.

Collectivités
Valorplast assure la **reprise des emballages en plastiques en sortie de centres de tri** et accompagne les collectivités dans le développement des infrastructures, de l'organisation et de la performance du tri.

Citoyens
Valorplast contribue à la **sensibilisation des citoyens** aux enjeux et aux modalités du tri et du recyclage des déchets plastiques.

Industriels de la régénération plastique

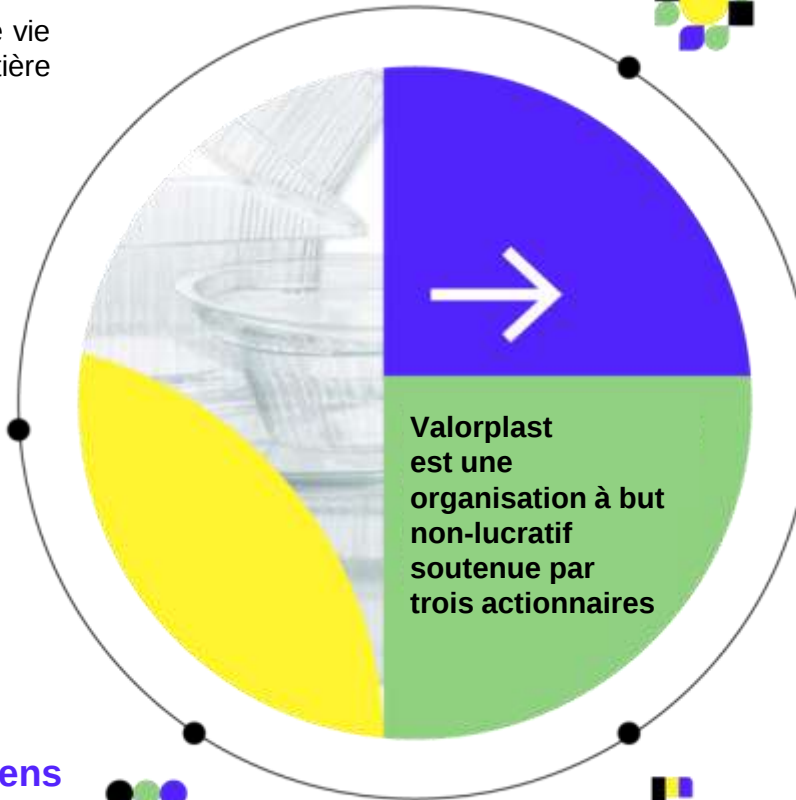
En prise quotidienne avec la **réalité des industriels de la régénération**, Valorplast travaille à leurs côtés pour les aider à **développer leurs pratiques et les soutenir vers un recyclage des plastiques plus performant et innovant.**

Entreprises productrices de plastiques et d'emballages

Valorplast impulse la **recherche de nouveaux débouchés à haute valeur ajoutée** pour le plastique recyclé et encourage les démarches d'innovation en matière d'**éco-conception des emballages plastiques.**

Autorités publiques

Valorplast éclaire le recyclage des plastiques en **partageant son expertise et recommandations** ainsi qu'en participant à des groupes de travail avec les principales autorités publiques.





Valorplast en 2023

Nos missions au cœur de l'économie
circulaire en chiffres clé :

170 527

tonnes de déchets plastiques recyclées
dont **154 383** d'emballages plastiques
ménagers

70 %

**des tonnages d'emballages
plastiques ménagers** confiés à Valorplast
recyclés en France et 30 % en Europe
limitrophe (Espagne, Italie, Allemagne, Pays -
Bas, etc.)

105

centres de tri
répartis sur tout le territoire ont
bénéficié de notre accompagnement

46

**industriels de la régénération
partenaires**
dont 26 sites en France et 20 sites en Europe

54 %

des collectivités territoriales
nous ont fait confiance en tant que repreneur
pour leurs déchets d'emballages plastiques
ménagers

3

jours pour délai moyen d'enlèvement
des balles de déchets plastiques que nous
garantissons aux collectivités.

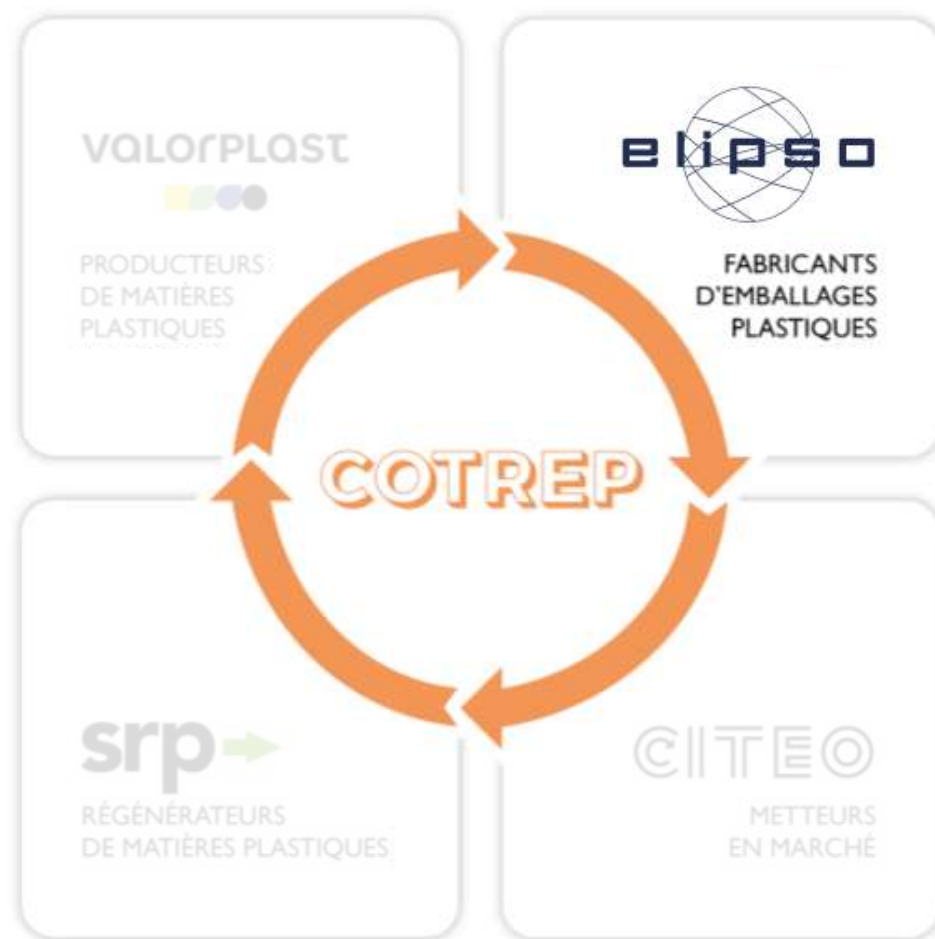
2 605 tonnes de

plastiques régénérées **issus des
déchèteries, des éco-organismes,
des autres détenteurs de
gisements**

45

sites pilotes en contrat avec Valorplast pour
**la reprise et le recyclage des
plastiques de déchèteries**

Qui sont les membres du COTREP ?



Elipso est l'association professionnelle représentant les fabricants d'emballage plastique en France.

L'emballage plastique ?

Présent dans l'industrie, la distribution, et la consommation, notre secteur est un bon indicateur de l'activité économique.



7,2
MILLIARDS
DE CHIFFRE
D'AFFAIRES
(€)



320
ENTREPRISES

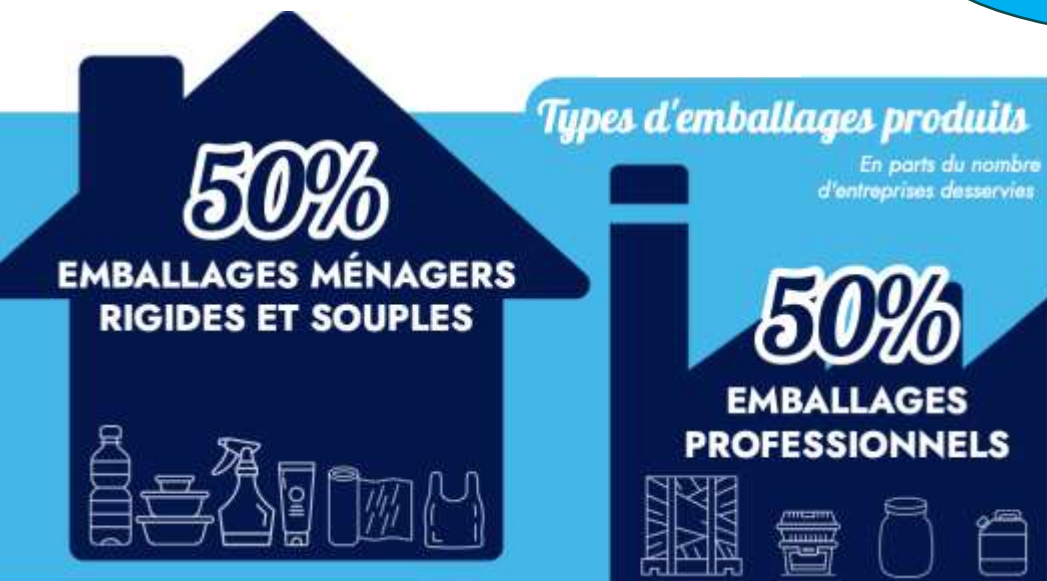


25000
COLLABORATEURS



1 299 000
tonnes
D'EMBALLAGES PLASTIQUES
PRODUITS

120
Adhérents



Répartition en marchés



Priorités côté innovation

2
RECYCLABILITÉ

1
INCORPORATION DE RECYCLÉ

3
ALLÈGEMENT

Organisation Elipso

De l'expertise sur les sujets:

- Environnement et économie circulaire
- Affaires réglementaires
- Affaires publiques

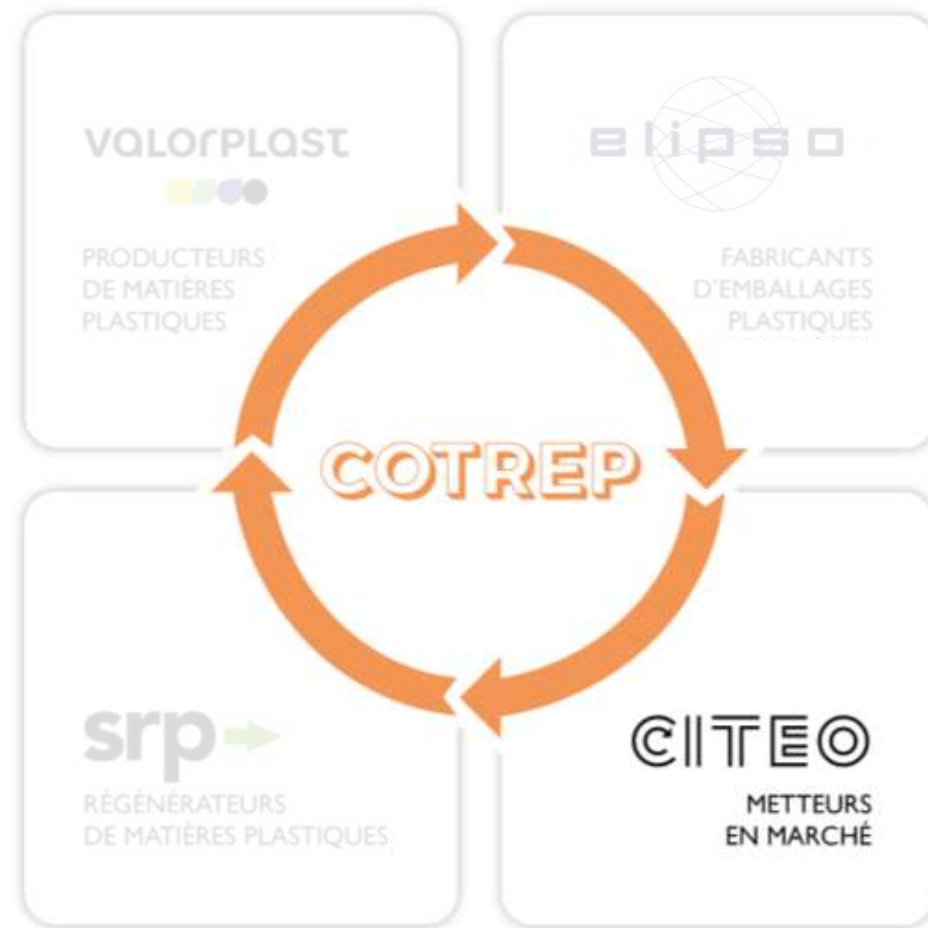


Organisation sous forme de groupe de travail tels que des:

- Comité de secteur
- Commissions
- Projets dédiés



Qui sont les membres du COTREP ?





Citeo est une [entreprise à mission](#) créée il y a 30 ans par les entreprises de la grande consommation et de la distribution pour réduire l'impact environnemental de leurs [emballages](#) et [papiers](#) en déployant des solutions de réduction, de réemploi, de tri et de recyclage.

Citeo prend en charge les obligations réglementaires de

- [la REP Emballages ménagers](#)
- [la REP Papiers graphiques](#)



Filiale du groupe Citeo [dédiée à la REP des emballages de la restauration.](#)



Filiale du groupe Citeo dédiée à la [REP Emballages](#) en majorité pour des clients des secteurs des [Vins & spiritueux](#) et des [Médicaments](#).

Citeo, un acteur clé de l'économie circulaire en France depuis 1992



Donnons ensemble une
nouvelle vie à nos produits.



Un statut **privé**



Une **mission d'intérêt général**

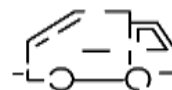


But **non-lucratif**



Sous **agrément** d'Etat

Rôle et missions de l'éco-organisme :



Organiser la collecte, le tri et le traitement des emballages et des papiers pour une meilleure performance et à un meilleur coût.

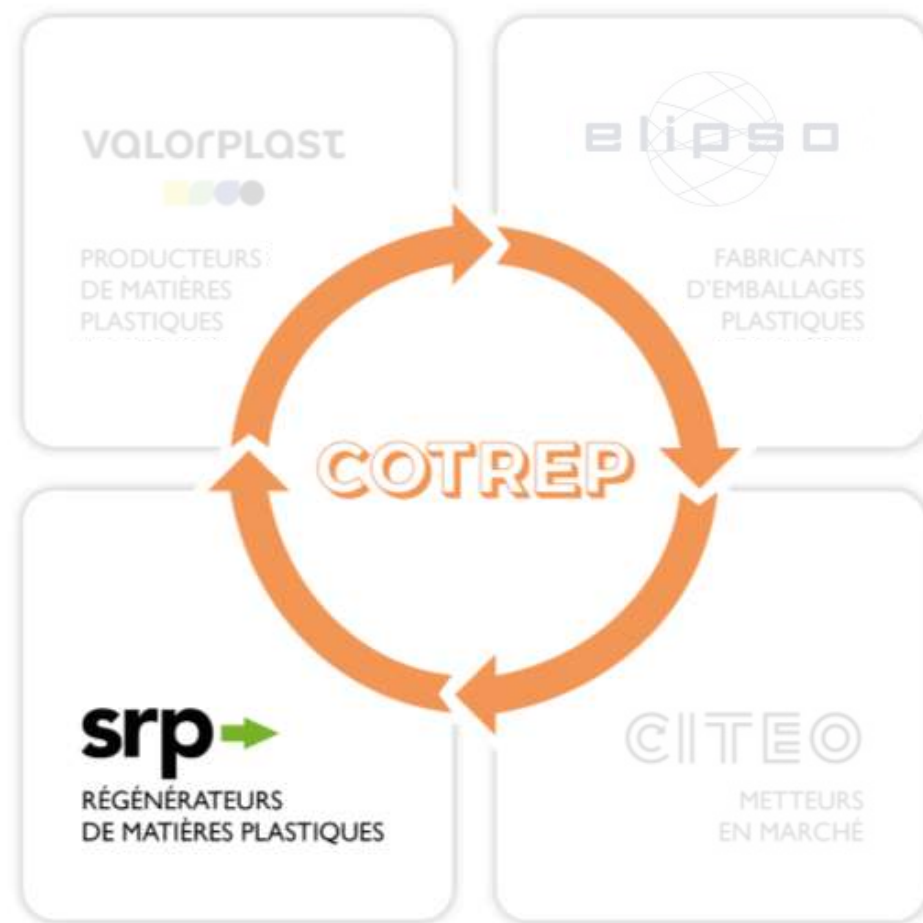


Piloter des programmes de recherche pour développer l'éco-conception et faire progresser les process industriels.



Informier et sensibiliser les citoyens au geste de tri.

Qui sont les membres du COTREP ?



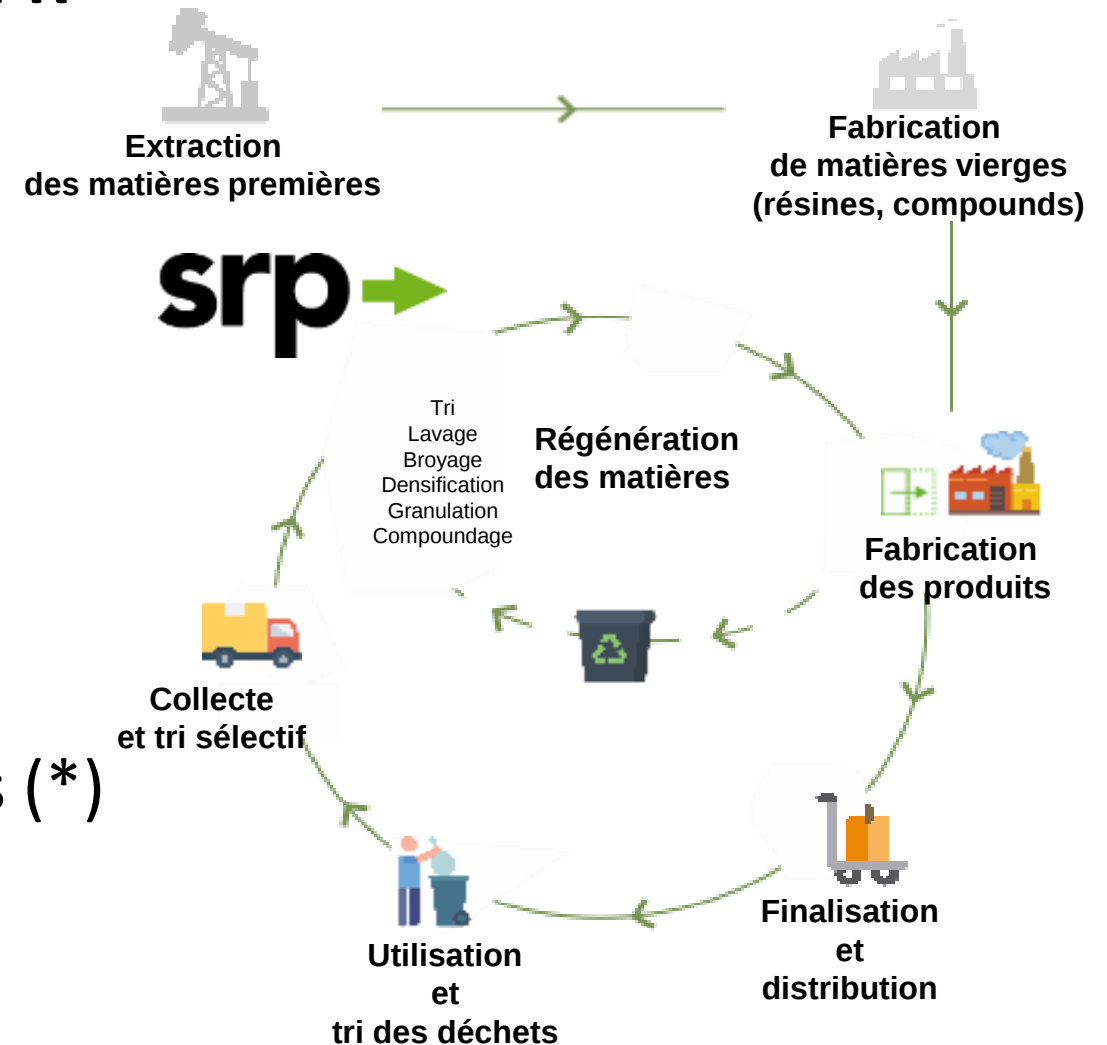
Le dernier Maillon de la filière du recyclage des déchets plastiques

Transformer un déchet plastique en MPR

Quelques chiffres clés :

- Création en 1974
- 33 membres actifs
soit 51 sites de production en France
- 25 membres associés
- 1824 ETP (*)
- 571 074 tonnes de MPR (*)
- 1,4 million de tonnes de CO2 eq évitées (*)
- Task force « plastique recyclé »

(*) chiffres 2023



www.srprecycle.com

33 membres Actifs

aloxe

Barbier
Plastic solutions

Baudelet
environnement

Campine

CIFRA

CORPLEX

CPA
RECYCLAGE

DIMAPLAST
RECYCLAGE PLASTIQUES

Emb.i.pack
valorisation emballages industriels

Environnement Massif Central
Donnons vie à vos déchets !
www.environnement48.fr

FRANCE
PLASTIQUES
RECYCLAGE

FREUDENBERG
INNOVATING TOGETHER

GALLOO
PLASTICS

1.08
RECYCLAGE

Machaon

NORD PAL PLAST

NOVUS
INNOVER . RECYCLER . VALORISER

PAPREC
GROUP

periplast
stratégie de matières plastiques

Plastipak

REPEATS
RECYCLING PE AT SCALE

SGR
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE RECYCLAGE

SKYTECH
second life polymers

SOPREMA

Sources
ALMA

SPHERE

suez

SYNOVA

Trioworld

T.T.PLAST

RECYCLAGE

VEOLIA

WELLMAN INTERNATIONAL LTD

02

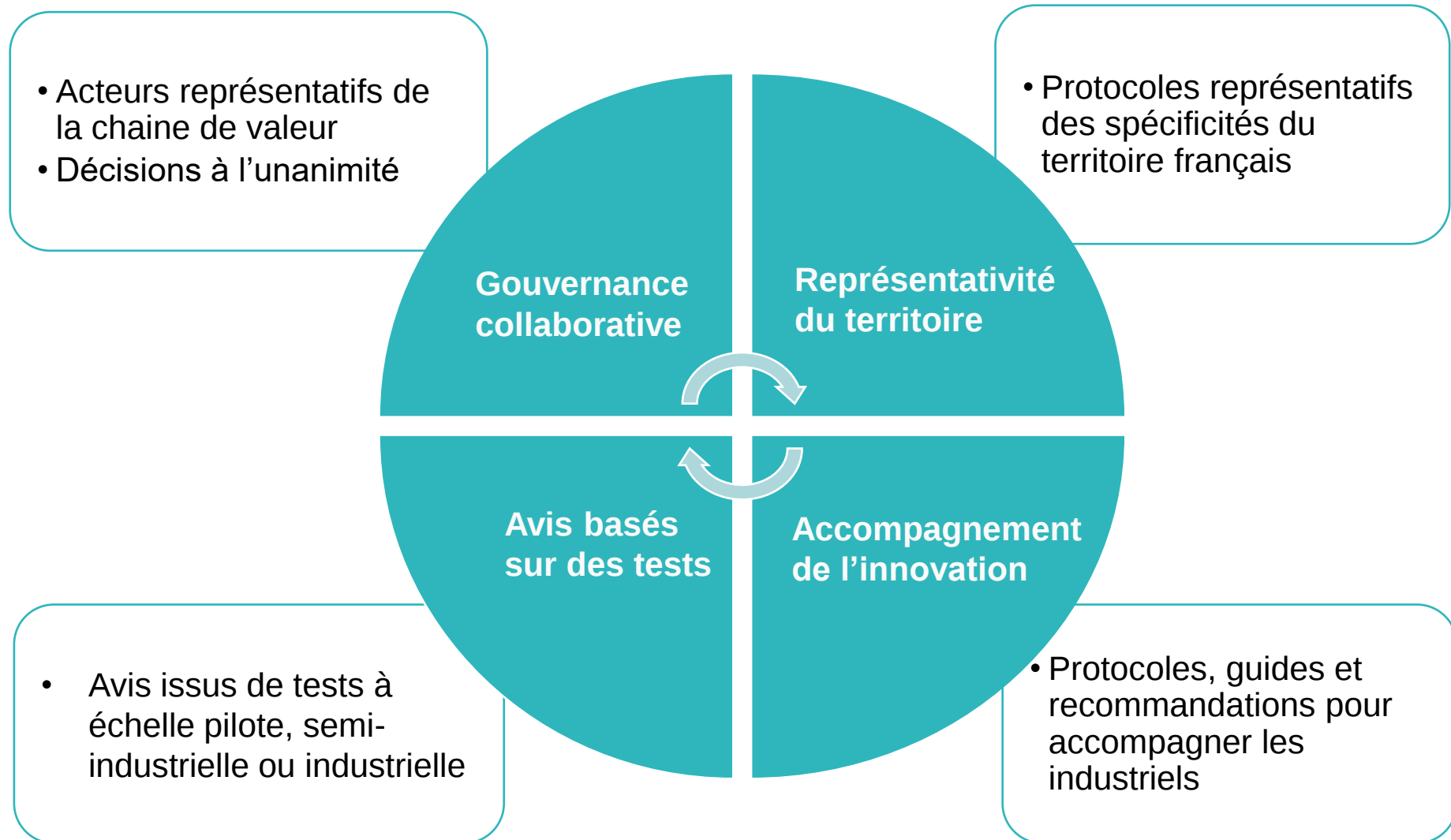
Fonctionnement du COTREP

Champ d'action du COTREP

Quels sont les emballages concernés ?



Les principes de fonctionnement du COTREP



Un emballage recyclable selon la réglementation (décret QCE*)

Les étapes de la méthodologie recyclabilité :



Principes clés pour un emballage recyclable

1

La priorité est de recycler l'élément principal de l'emballage.

Ex : bouteille, flacon...

2

Les barrières, additifs et charges ne doivent pas compromettre le tri et le recyclage.

Ex : ne pas perturber la densité, colorant non détectable en centre de tri...

3

Aucun élément associé ne doit perturber le recyclage du corps de l'emballage.

Ex : Etiquettes, bouchon...



Ecoconception et recommandations

4 catégories définissent la compatibilité au recyclage des éléments composant les emballages :

COMPATIBILITÉ TOTALE - IDÉALE

Bravo ! Vous n'avez rien à faire, votre élément ou résine est écoconçu pour être recyclé dans le dispositif français.

COMPATIBILITÉ PARTIELLE - TOLÉRÉE

Les éléments de cette catégorie sont compatibles avec le recyclage du flux identifié.

COMPATIBILITÉ LIMITÉE - À ÉVITER

Les éléments de cette catégorie ont une compatibilité limitée dans le flux identifié et doivent être substitués dans la mesure du possible.

NON COMPATIBLE ET/OU PERTURBATEUR

Vos actions doivent de façon prioritaire supprimer ces éléments.

Quel lien avec l'outil



Si 1 élément en rouge
⇒ **NON RECYCLABLE**

Consultables en ligne :
<https://www.cotrep.fr/etapes/>

02

Actualité réglementaire

Droit français en vigueur

18 août 2022

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Texte 4 sur 141

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Décret n° 2022-748 du 29 août 2022 relatif à l'information du consommateur sur les qualités et caractéristiques environnementales des produits générateurs de déchets

Publié

généraliste

noter au

concerner

Objet :

l'information

déchets.

Entrée

produits.

1^{er} partie

Les articles

publier d

Nature

produit

à

caractéristiques

Sont sous

d'effets

marqué

produits.

déchets.

compétence

ordon

des

renseignés

présence

microplastique

environnement

Représentation

Legifrance

14 août 2021

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Texte 1 sur 40

LOIS

Loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique

11 février 2020

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Texte 1 sur 66

LOIS

LOI n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire [1]

MOR : TREP102385L

L'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté.

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

TITRE I^{er}

OBJECTIFS STRATÉGIQUES DE GESTION ET DE PRÉVENTION DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS

Article 1^{er}

A l'article L. 110-1-2 du code de l'environnement, après la deuxième occurrence du mot : « ressources », sont insérés les mots : « basés sur l'écoconception ».

Article 2

A la première phrase de l'article L. 110-1-1 du code de l'environnement, après le mot : « vine », sont insérés les mots : « à atteindre une empreinte écologique nulle dans le cadre du respect des limites planétaires et ».

Article 3

L'Assemblée nationale

Vu la décision

Le Président de

ATTEINDRE

En cohérence au

Pacte vert pour l'É

à effet de serre, l

Parlement européen

par à effet de serre

engagements pris

Loi 2020-105 dite loi AGECE

- Les emballages non recyclables seront interdits en 2030

Décret 2022-748 dit décret QCE

- Communication dématérialisée obligatoire pour notamment la recyclabilité des emballages, pour les entreprises avec plus de 10M€ de chiffre d'affaires et plus de 10 000 unités mises en marché
- Pour les clients Citeo, repose sur la méthodologie recyclabilité de Citeo et les tableaux du COTREP pour les plastiques
- Outil TREE, disponible pour calculer la recyclabilité

27

COTREP Matinée COTREP | 30 janvier 2025

PPWR va harmoniser les pratiques

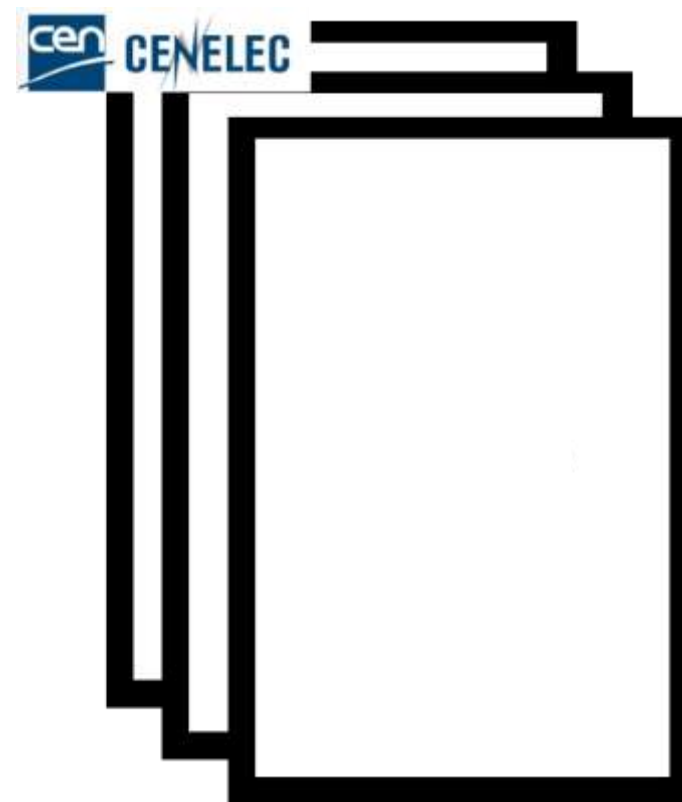


- Règlement publié en janvier 2025, remplace la directive 94/62/CE
 - Un règlement s'applique directement dans tous les Etats
 - Autrement dit : **refonte de tout le droit « environnemental » des emballages et harmonisation.**
 - **Entrée en vigueur : juillet 2026**
 - Entrée en vigueur concernant la recyclabilité : janvier 2030
- **Pour la recyclabilité deux conséquences en 2030 :**
 - Interdiction des emballages non recyclables (nouvelles règles)
 - Tarif Citeo passera de l'UVC à l'unité jetée, modulé par la recyclabilité

Vers une logique PPWR + normes



2 actes à paraître :
2028 : recyclabilité
pour application en 2030
2030 : recyclabilité à l'échelle
pour application en 2035



Passage d'un modèle volontaire à des critères obligatoires, pour atteindre 100 % d'emballages recyclables

Le lien est confirmé par une lettre de la Commission au CEN



“CEN and CENELEC, the two official European Standardization Organizations, have been developing voluntary standards on design-for-recycling guidelines for a wide range of plastic packaging made from polymers such as PET, PP, PE, PS, including EPS/XPS, under the mandate M 584 issued by DG GROW in the context of the Circular Plastics Alliance. Since the outset of this initiative, the Commission services have been fully engaged and have contributed significantly to ensure full alignment with the essential requirements on recyclability and the provisionally agreed PPWR. High quality outputs (i.e. standards), aiming to largely harmonise the recyclability requirements for plastic packaging, are expected as a result of this process by August 2025.”

The Commission acknowledges the commitment of Technical Committee 261 in its steering of the production of high-quality outputs. [...]

« [...] the Commission would like to engage with CEN and CENELEC to develop design for recycling criteria for all other packaging materials. »

Comment ça va fonctionner dans la pratique ?



Est-ce que mon emballage est recyclable ?

Tous ses composants et constituants sont classés en vert et jaune

Un composant ou un constituant est classé en rouge

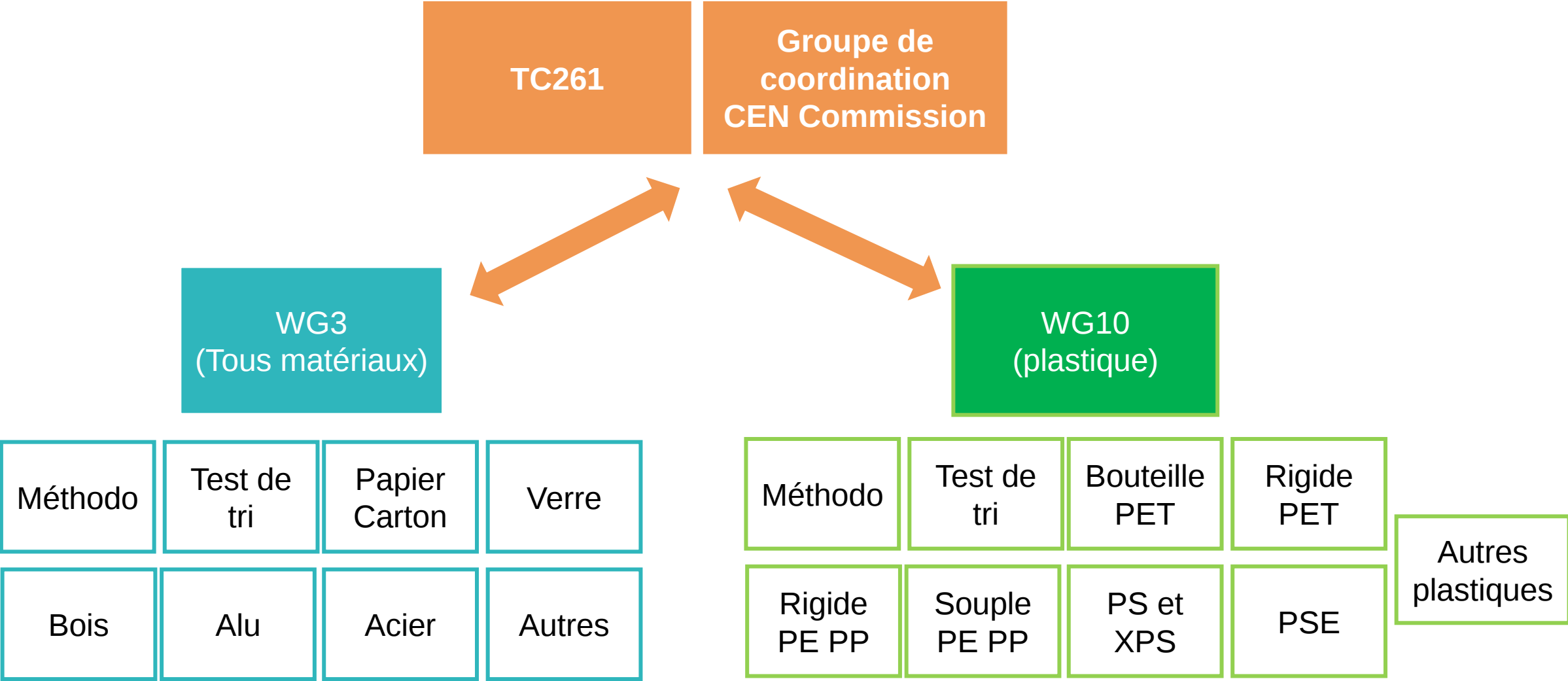
Je ne trouve pas l'info dans les normes

Je calcule mon score puis mon grade de recyclabilité, sans avoir aucun test à faire

Score de recyclabilité = 0%

Les protocoles de test sont disponibles. Je réalise mon test et je participe à la norme pour amender les tableaux

Organisation au CEN



Et le COTREP dans tout ça ?

Le COTREP reste la référence dans le droit français pour les clients de Citeo

En parallèle, le COTREP alimente l'Europe avec ses connaissances via ses membres qui s'impliquent dans les normes.

2025

2028

2030

La méthode européenne sera connue mais pas applicable

PPWR et les normes deviennent la référence

Le COTREP continue d'alimenter l'Europe avec ses connaissances via ses membres qui s'impliquent dans les normes.

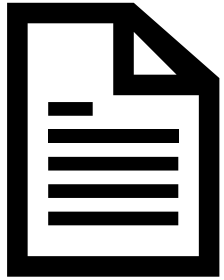
Actualité réglementaire

**Des
questions ?**

03

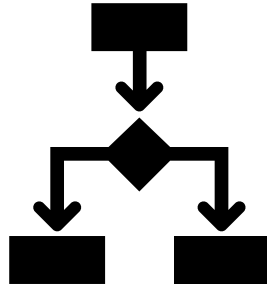
Protocoles PP

Principe d'un test COTREP



Protocoles de test :

Évaluation de la régénération et utilisation de la matière recyclée avec des **laboratoires partenaires** ou des **industriels**



Ligne pilote
ou
Ligne industrielle

Comparaison

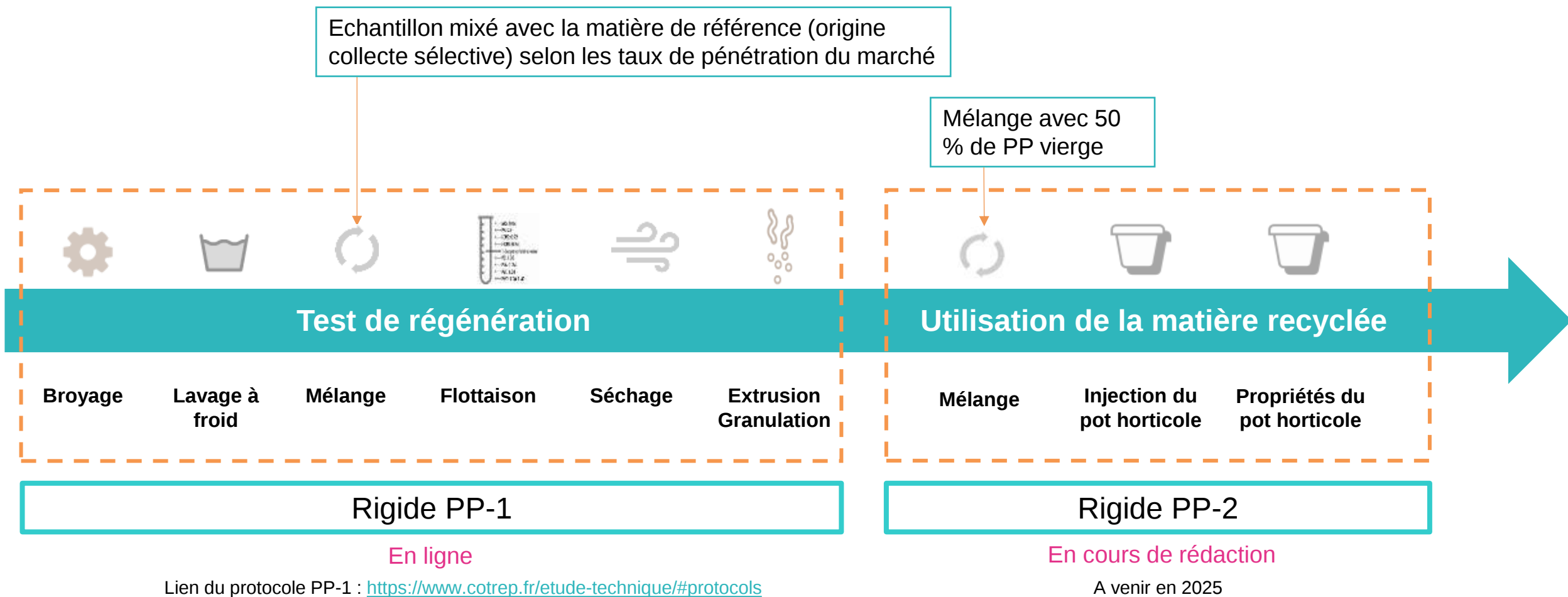


Échantillons à tester
à différents taux de pénétration selon **la mise en marché française**

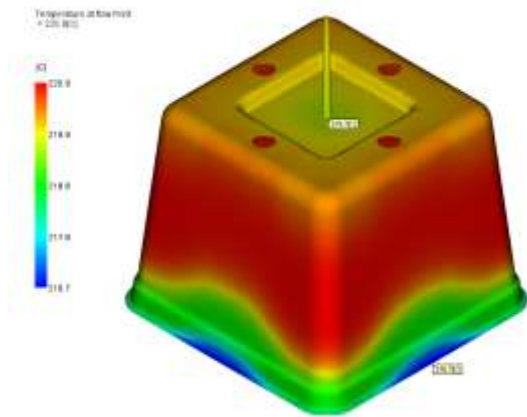


Échantillon de référence
100 % recyclé jusqu'au granulé
50% de recyclé en mélange pour l'application

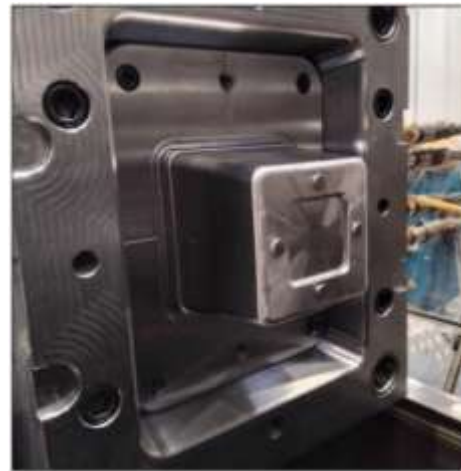
Les protocoles rigides PP



Travaux d'usinage du moule pour l'application pot horticole



Simulation température front matière



Moule (face extérieure)



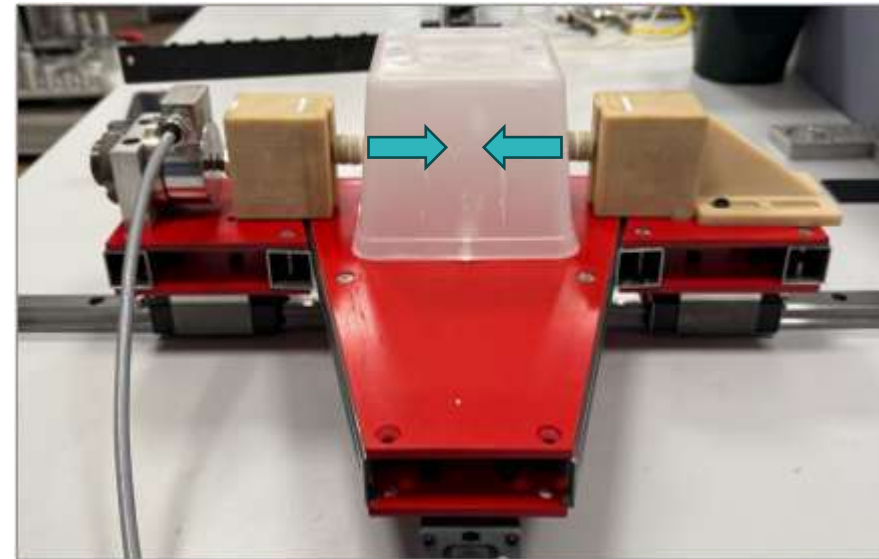
Pot injecté
Volume intérieur : 1,15L

Test qualité des pots

Test qualité :
pincement des pots



Prototype de montage laboratoire IPC :
test de pincement reproductible



04

Les recommandations 2024

Pots et Barquettes PP

✓ Buvards – [AG81](#)
Compatibilité Limitée – à éviter
Taux de couverture < 70 %

✓ Skin EVA – [AG79](#)
Compatibilité Partielle - Tolérée



Mise à jour du [guide Pots & Barquettes](#)

Rigides PP – Avis Général sur l'impact des buvards

AG n°81 - https://www.cotrep.fr/etude-technique/?fwp_technical_studies_type=generale

CONTEXTE

- Buvards : PE/Adhésif/Cellulose/Adhésif/PE
- Utilité : absorber l'exsudat
- Barquettes PP avec buvards : 4 % du gisement des barquettes PP alimentaires



TRI OPTIQUE

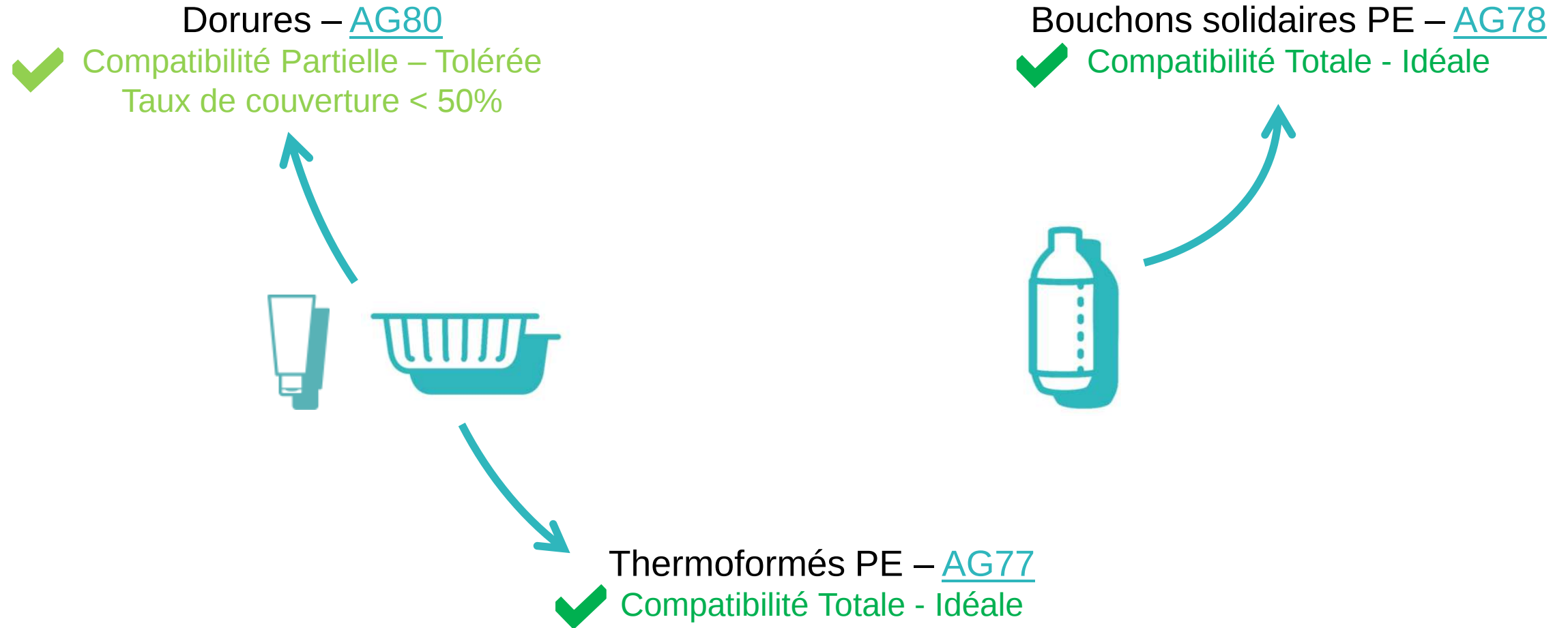
- Pas d'impact si taux de couverture < 70 %

REGENERATION

ÉTAPES DE REGENERATION ET TRANSFORMATION	IMPACT
 Broyage	Pas d'impact
 Lavage et essorage	Impact dès 4% : - Eaux de lavages troubles - Encrassement sécheur
 Flottaison et séchage	Impact dès 4% : - Eaux troubles
 Extrusion/Granulation	Impact dès 4% : - Filtration - Procédé d'extrusion instable - MFI
 Injection	Pas d'impact Influence négligeable sur certaines caractéristiques mécaniques

→ **COMPATIBILITÉ LIMITÉE – À ÉVITER**
dans la filière de régénération mécanique des rigides PP.

Nouvelles recommandations sur PEHD



B&F PEHD – Avis Général sur l’impact des bouchons solidaires

CONTEXTE

- Obligation réglementaire d’avoir un bouchon attaché sur les bouteilles de boissons (< 3L)
- Concerne les bouteilles de lait PEhd qui représente **32%** de la mise en marché du flux rigide PE
- Meilleur captage des bouchons dans le flux
- Evaluation de l’impact de l’augmentation de grades injection dans le flux notamment sur l’étape d’Extrusion/soufflage



REGENERATION

ÉTAPES DE REGENERATION ET TRANSFORMATION		IMPACT
	Broyage	Pas d’impact
	Lavage et essorage	Pas d’impact
	Flottaison et séchage	Pas d’impact
	Extrusion/Granulation	Pas d’impact
	Extrusion/Soufflage	Pas d’impact

→ **COMPATIBILITÉ TOTALE - IDEALE**
dans la filière de régénération mécanique des rigides PE.

Bouteilles & Flacons PET

Barrière PEF

✓ Compatibilité Partielle - Tolérée



Manchons PET cristal

Màj [AG12](#) et [AG67](#)

✗ Non compatible pour PET clair
✓ Compatibilité Limitée – à éviter
pour PET coloré

Emballages sombres

118 avis dont **9 avis**
publiés en 2024
([lien vers les avis](#))



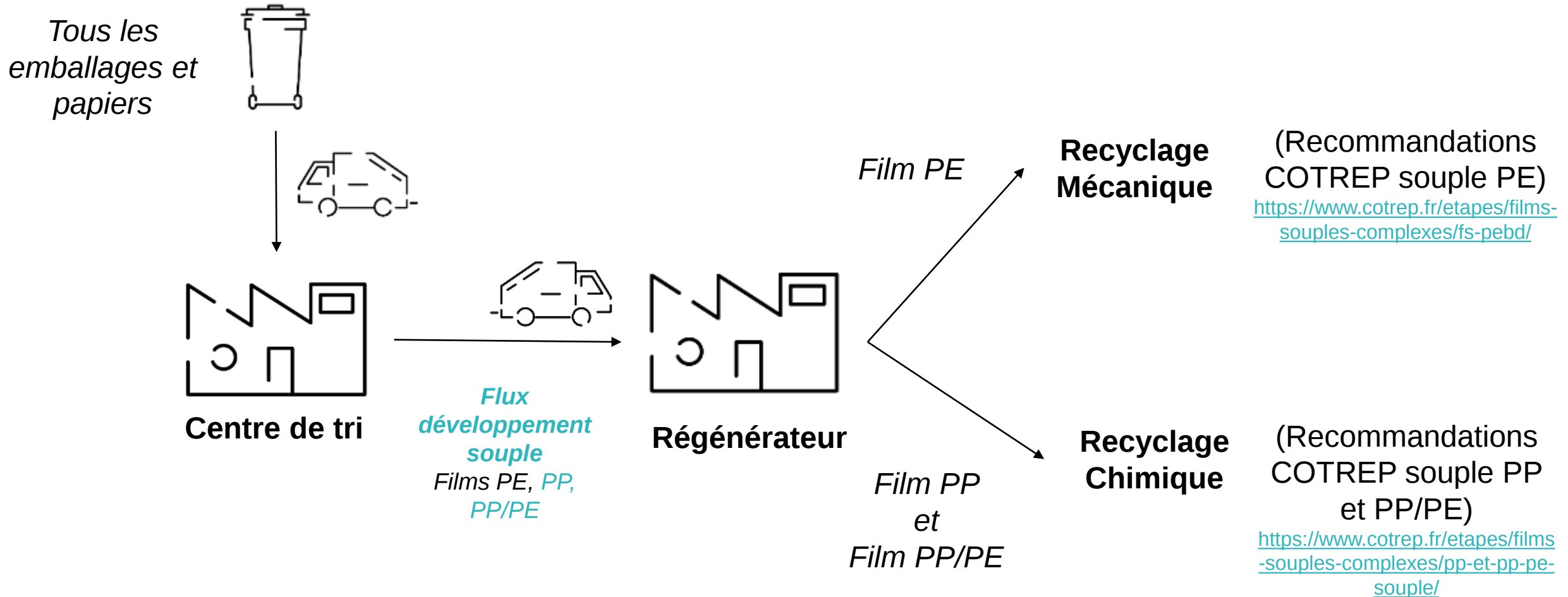
Retrouver la liste des colorants sombres détectables :

<https://www.citeo.com/le-mag/emballages-sombres-en-plastique-comment-les-rendre-detectables-en-centre-de-tri-pour-mieux/>

Souples



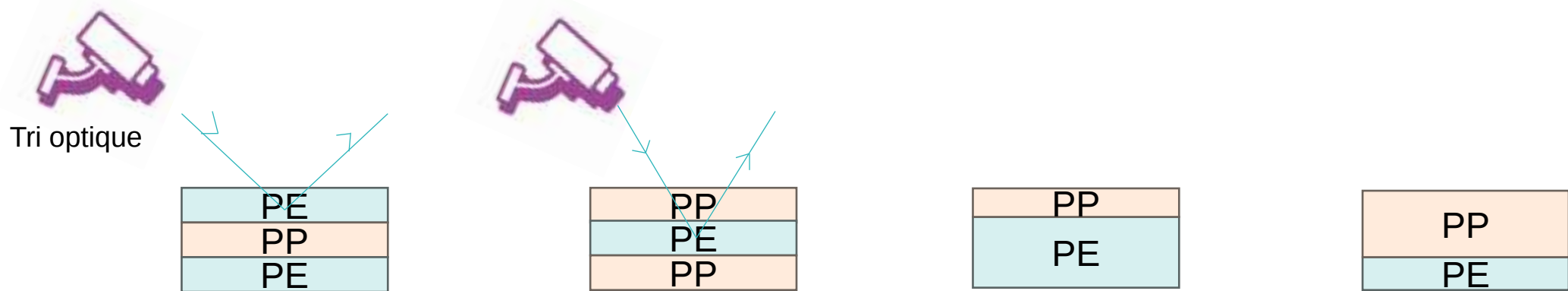
Contexte : comment sont triés les souples PP/PE chez Machaon ?



Sur le terrain, un souple PP/PE est-il correctement orienté vers la filière chimique ?

Comment sont détectés et orientés les souples PP/PE ?

Objectif : comprendre et déterminer l'orientation des souples complexes PP/PE chez le régénérateur



- Y a-t-il des épaisseurs limites pour détecter le PP dans du PE et inversement ?
- Y a-t-il un impact de l'ordre des couches sur la lecture ?
- Quel est le paramètre le plus influent sur la bonne détection d'un emballage ?

Méthodologie et phases de la campagne de test

1

Screening des structures PP/PE sur le marché

Sélection de 13 structures variées afin de déterminer les paramètres influant sur la détection

2

Test tri optique en statique

- Test en statique des 13 structures sélectionnées :
 - ✓ La composition est le **facteur le plus influent** sur la détection des emballages complexes en PP/PE.
- Sélection de structures représentatives pour les tests dynamiques

3

Test de tri en dynamique chez le régénérateur

- Tests dynamiques sur 4 structures représentatives réalisés chez le régénérateur
- Analyse des résultats et partage de la recommandation

Résultats et conclusion de l'étude

Rappel du résultat attendu :

Afin de considérer que les emballages PP/PE testés sont bien orientés, le tri optique doit permettre de les distinguer et ainsi **les écarter du flux des souples PE** (cf AG69 : incompatibilité du PP avec la filière des souples PE)

COMPOSITION DE LA STRUCTURE (% EN MASSE)	ORIENTATION LORS DU TRI CHEZ LE REGENERATEUR
70% PE 30% PP	Majoritairement orientés vers le flux PE pour un recyclage mécanique
60% PE 40% PP	Majoritairement orientés vers le flux PE pour un recyclage mécanique
40% PE 60% PP	Majoritairement orientés vers le flux PE pour un recyclage mécanique
30% PE 70% PP	Majoritairement orientés vers le flux PP pour un recyclage chimique

Recommandations du COTREP

- Les films complexes PP/PE avec **un taux de PP > 70 % ont une compatibilité partielle (tolérés)** dans la filière en développement **PP et PP/PE**
- Les recommandations concernant la filière **PE** restent inchangées : **PP non compatible dans la filière PE**



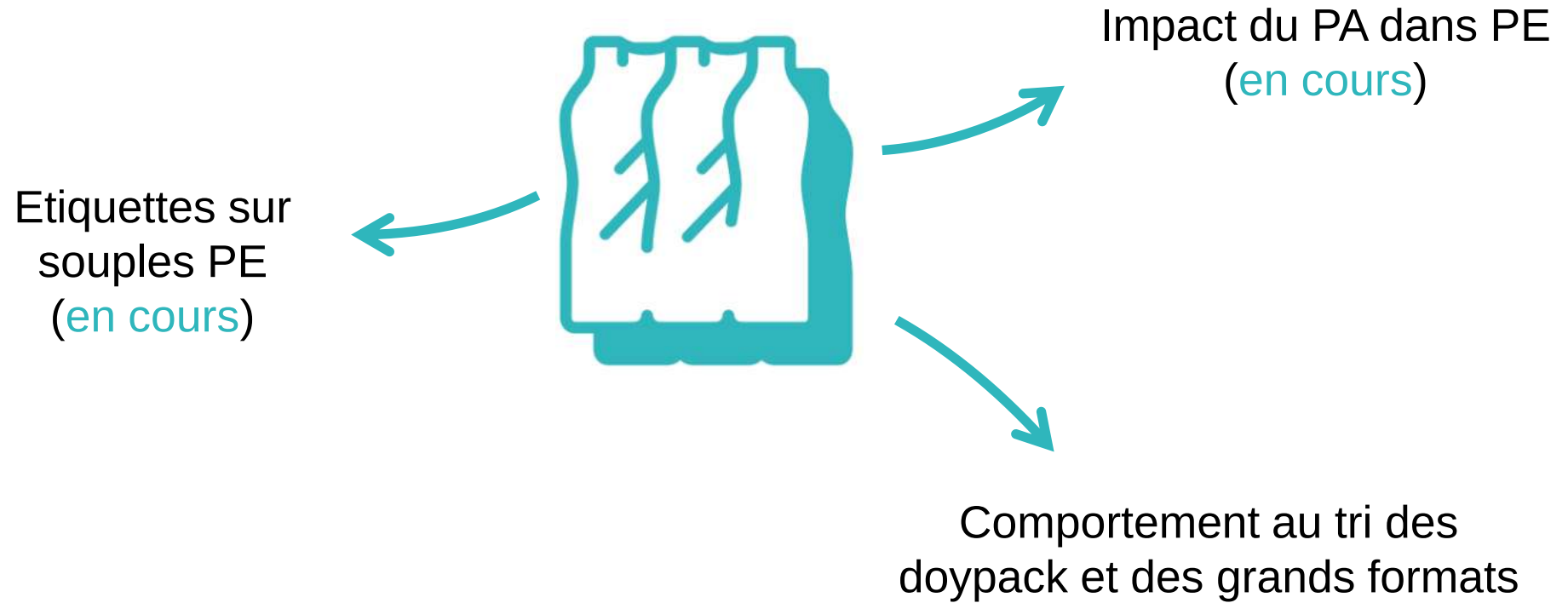
Travaux 2024

Des questions ?

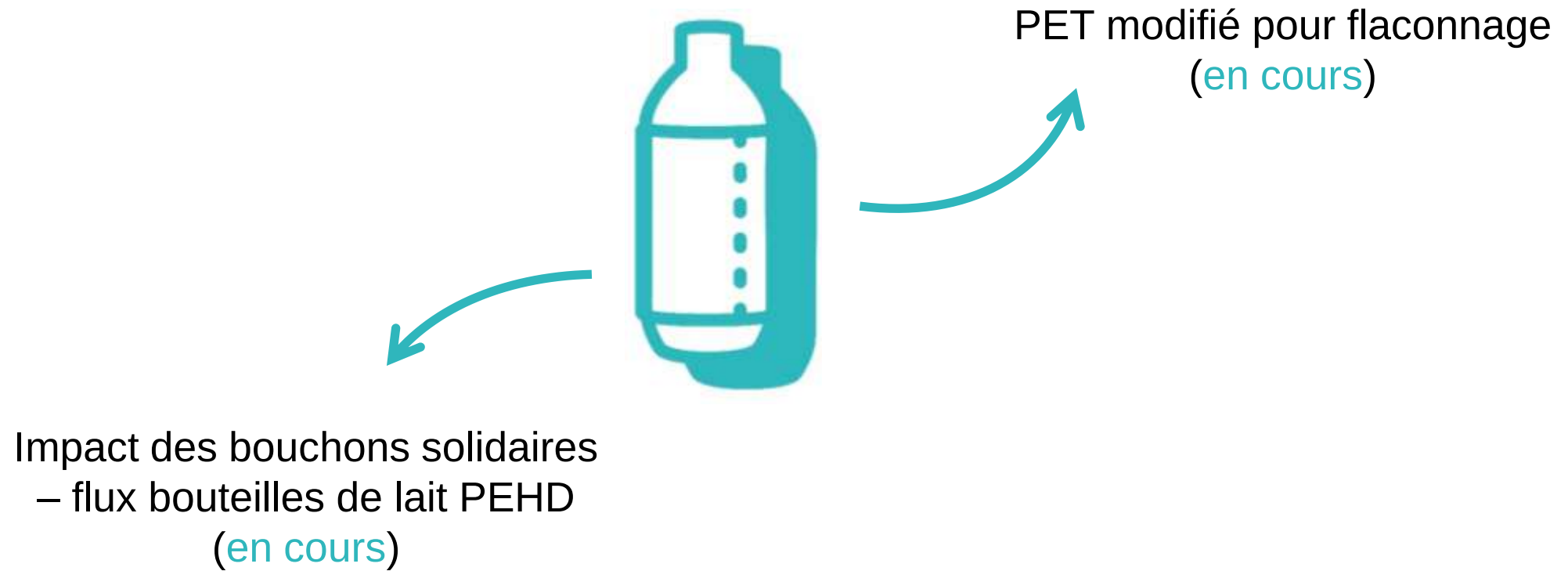
04

Travaux 2025

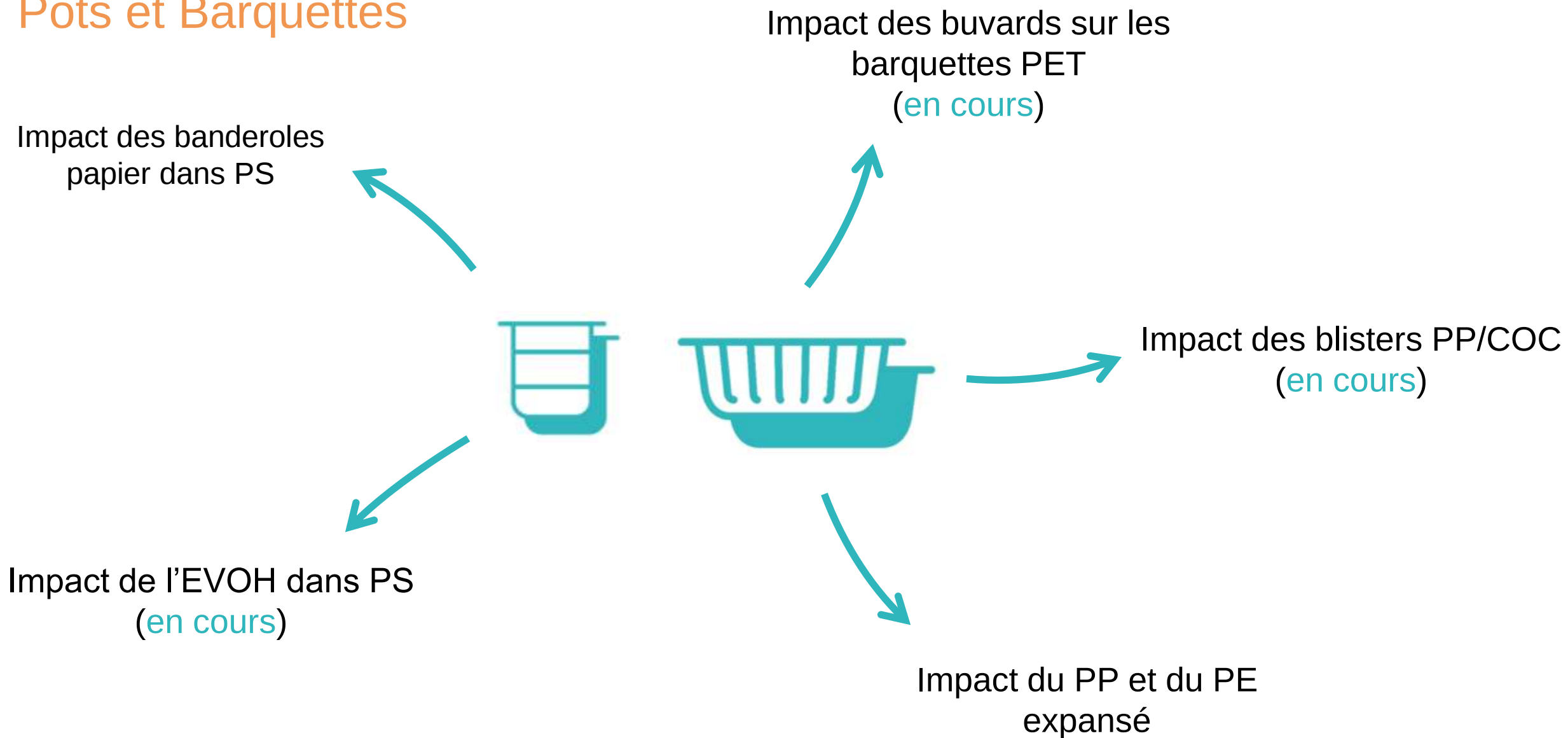
Souples PE



Bouteilles & flacons



Pots et Barquettes



Mises à jour des recommandations



Créer une table spécifique pour
le PSE

Feuille de route 2025

Des questions ?

Conclusion

Matinée COTREP du 30 Janvier 2025



Une équipe à votre écoute



<https://www.cotrep.fr/nous-contacter/>